

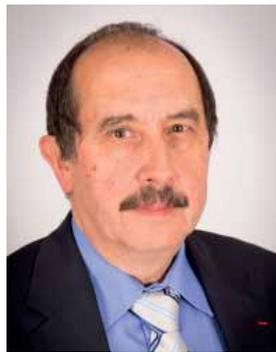
# LES RELATIONS INTERNATIONALES

du Conseil national de l'Ordre des médecins



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS  
Conseil National de l'Ordre

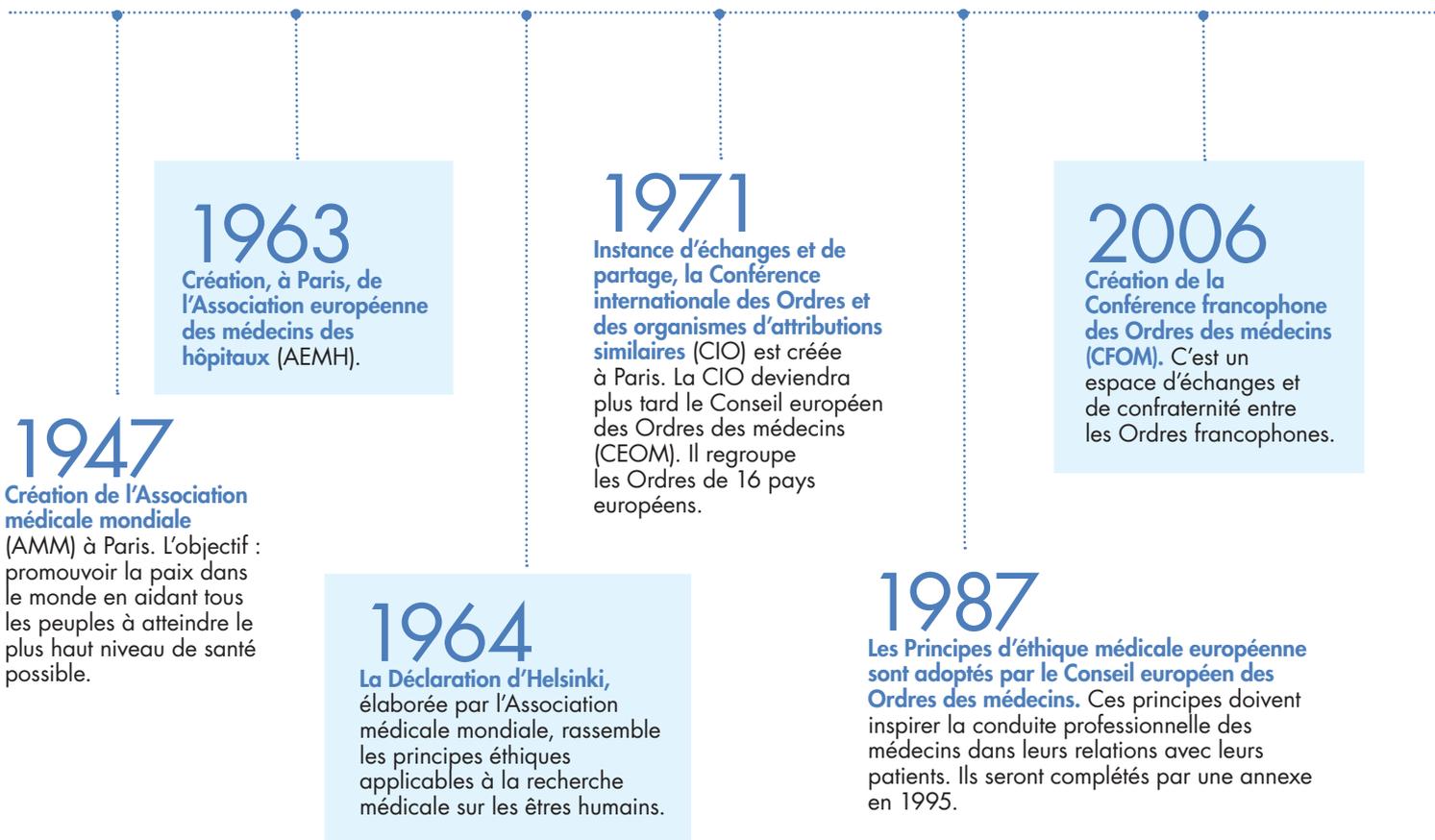
# UN MÊME ENGAGEMENT,



**DR PATRICK BOUET**  
Président du Conseil national  
de l'Ordre des médecins

Depuis plusieurs décennies, le conseil national de l'Ordre des médecins a noué des liens très forts avec les organismes qui représentent les médecins dans le monde. Aujourd'hui, cet engagement européen et international est plus important que jamais. Grâce à ces relations partenariales, l'Ordre se fait le porte-voix des médecins français pour défendre haut et fort les valeurs de notre déontologie médicale. Réciproquement, ces échanges permettent à l'Ordre d'anticiper et de mieux accompagner les évolutions de l'exercice médical en France, tout en préservant la qualité de la relation patient-médecin.

## TEMPS FORTS



# UN MÊME IDÉAL ÉTHIQUE

**D**roits de l'homme, droits des patients, indépendance professionnelle, consentement aux soins... Les principes fondamentaux de l'éthique médicale sont universels et dépassent les frontières de nos pays. En 1947, deux ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, des médecins issus de 27 pays décident de s'unir au sein de l'Association médicale mondiale. En Europe, dès 1971, les médecins se rassemblent au sein du Conseil européen des Ordres des médecins pour harmoniser les règles d'exercice de la médecine en Europe et faire prévaloir les principes déontologiques. De ces nombreux échanges naîtront des textes majeurs comme la Charte européenne d'éthique médicale adoptée à Kos (Grèce),

en 2011. Nous sommes tous conscients que la déontologie dépend des législations de chaque pays, mais le rôle de l'Ordre est de rappeler qu'il existe, depuis Hippocrate, une éthique universelle qui vaut pour tous les médecins, quelle que soit leur culture. La défense des intérêts des médecins et des patients se joue aussi sur un plan plus politique. Depuis 2008, la Délégation aux affaires européennes et internationales du conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom) s'est installée à Bruxelles, au cœur du quartier européen. Ce nouveau cap est stratégique à l'heure où les politiques de santé nationales se décident de plus en plus au niveau européen. Le Cnom entend ainsi porter les valeurs de la déontologie médicale centrées sur le respect de l'être humain.

## 2008

**Un bureau de représentation du Conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom) est ouvert à Bruxelles.**

Ainsi, le Cnom est au cœur des institutions européennes. Depuis 2011, ce bureau est partagé avec les Ordres des médecins espagnol, italien et portugais afin de faciliter une action européenne coordonnée.

## 2009

**Le Cnom et le ministère de la Santé et des Sports de France et le Collège des médecins du Québec (CMQ)**

signent un arrangement de reconnaissance mutuelle pour faciliter l'exercice des médecins français au Québec, et réciproquement.

## 2010

**Création du Réseau européen des autorités compétentes médicales (ENMCA).** Ce réseau a été créé en coopération avec la Commission européenne pour élaborer un rapport d'expérience sur l'application de la directive européenne 2005/36/CE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Le réseau a décidé de continuer son activité sur les sujets relatifs à la mobilité des médecins au sein de l'UE.

## 2011

**La Charte européenne d'éthique médicale est adoptée à Kos (Grèce)**

en juin par le Conseil européen des Ordres des médecins. Elle actualise les principes d'éthique médicale européenne de 1987.

## 2012

**Le Conseil national de l'Ordre des médecins devient membre officiel de l'Association médicale mondiale**

pour faire rayonner la conception française de la déontologie médicale. Auparavant, c'était l'Association médicale française qui était membre de l'AMM.

# UN RAYONNEMENT EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

**Au sein du Conseil national de l'Ordre des médecins**, la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales fait rayonner les valeurs de la déontologie médicale, en Europe et dans le monde.

## UNE INSTANCE DÉDIÉE : LA DAEI

Le Conseil national de l'Ordre des médecins s'est doté d'une Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) pour asseoir le rayonnement européen et international de l'institution ordinale. La DAEI représente les intérêts et les valeurs des médecins français, au service des patients. La Délégation est composée des présidents des quatre sections du Cnom (Éthique et déontologie ; Exercice professionnel ; Formation et compétences médicales ; Santé publique et démographie médicale) ou de leur représentant et se réunit mensuellement à Paris pour élaborer la politique internationale du Cnom.

## AU CŒUR DU QUARTIER EUROPÉEN

La DAEI bénéficie de l'expertise des quatre sections du Conseil national de l'Ordre des médecins et s'appuie sur son bureau de représentation implanté à Bruxelles. Le rôle de ce bureau est de

faire le lien entre les institutions européennes et le Conseil national de l'Ordre. Il veille sur la législation européenne en matière de santé, en propose une analyse pour anticiper ses conséquences sur l'exercice médical, et organise des rencontres entre les conseillers nationaux de l'Ordre et les décideurs politiques européens pour faire valoir les points de vue ordinaires. Le bureau de Bruxelles assure, par ailleurs, le secrétariat du Conseil européen des Ordres des médecins. Enfin, il coordonne le Réseau européen des autorités compétentes médicales avec ses homologues britannique et allemand.

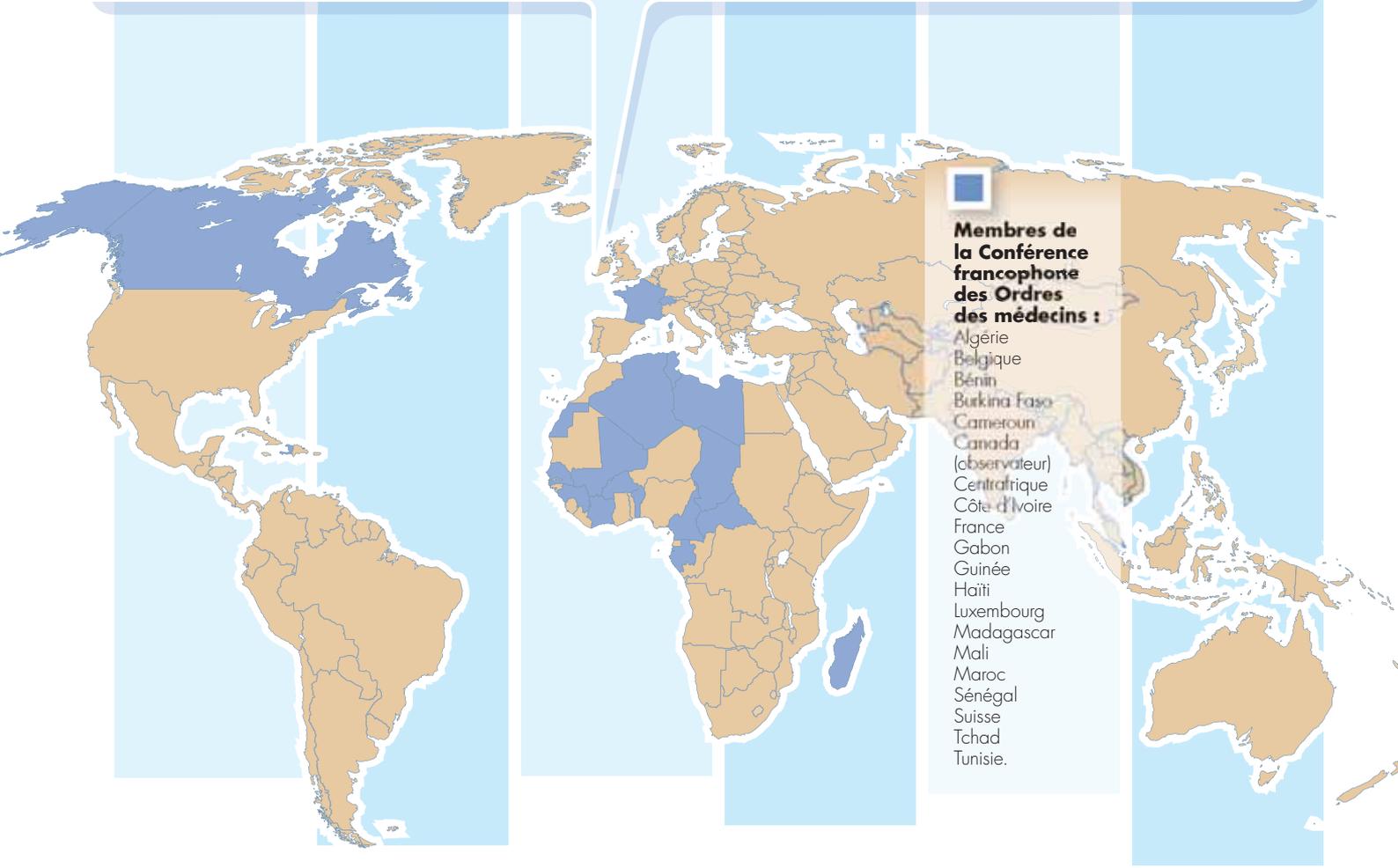
## DES PARTENAIRES NATURELS EN EUROPE

La DAEI a noué des liens très forts avec les Ordres des médecins ou avec les organismes d'attributions similaires des autres pays d'Europe. Partages d'expérience, groupes de travail, coopérations sur des sujets précis comme l'Observatoire européen de la démographie médicale, l'encadrement européen de la mobilité

ou l'éthique et la déontologie européennes... les occasions de rencontres sont nombreuses et animées. C'est ainsi que se sont bâtis peu à peu des échanges confraternels et riches entre les Ordres européens.

## DES RELATIONS MULTILATÉRALES EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Le Conseil national de l'Ordre des médecins est représenté auprès de plusieurs organisations et réseaux de médecins en Europe (voir liste et coordonnées p. 8). Il participe aussi à plusieurs organisations internationales. Le Cnom est membre, notamment, du Conseil de l'Association médicale mondiale, qui réunit plus de cent associations médicales nationales sur les cinq continents et représente plus de 3 millions de médecins. Enfin, le Cnom assure le secrétariat de la Conférence francophone des Ordres des médecins.



# DÉFENDRE UNE ÉTHIQUE UNIVERSELLE

**La politique européenne et internationale du Conseil national** de l'Ordre des médecins défend une éthique universelle qui repose sur les valeurs fondamentales de solidarité, d'égalité aux soins et de protection des patients.



## **L'ÉGAL ACCÈS AUX SOINS**

Aider les peuples à atteindre le plus haut niveau de santé possible, quels que soient leur nationalité, leur religion, leur appartenance politique, leur statut social, c'est le sens des nombreuses motions votées par le Conseil de l'Association médicale mondiale. C'est aussi le sens de l'engagement de l'Ordre à travers la Conférence francophone des Ordres des médecins, qui vise à promouvoir une médecine de qualité au sein de l'espace francophone.

## **LA CONFIDENTIALITÉ DES SOINS ET LE SECRET MÉDICAL**

Conscience, dignité et indépendance, secret médical, confiance... Ces principes fondent la Charte européenne d'éthique médicale et les recommandations médicales adoptées par le Conseil européen des Ordres des médecins. Le corps médical européen s'engage ainsi à adopter un comportement respectueux de ces principes.

## **LA PROTECTION DES POPULATIONS VULNÉRABLES**

L'engagement international du Conseil national de l'Ordre est un engagement en faveur des personnes les plus défavorisées : lutte contre les fléaux mondiaux, promotion de la santé publique, réduction des inégalités sociales et culturelles, lutte contre les menaces transfrontalières graves, soutien aux médecins en difficulté dans les pays en conflit...



## LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

La promotion de la qualité et de la sécurité des soins est au cœur des enjeux européens et internationaux. La DAEL s'implique, notamment, pour la reconnaissance des qualifications professionnelles et le champ d'activité des spécialités médicales en Europe ; pour la défense d'un haut niveau d'exigence professionnelle des médecins européens incluant la maîtrise des compétences linguistiques, pour le développement professionnel continu, et enfin, pour une véritable réflexion autour des médecines complémentaires...

## LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

Au sein du Réseau européen des autorités compétentes médicales (ENMCA), les États membres se mobilisent pour que la reconnaissance des qualifications professionnelles ne se fasse pas au détriment de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Le réseau plaide notamment pour la mise en place d'un mécanisme d'alerte afin que chaque autorité compétente soit informée de la situation professionnelle des médecins

qui veulent exercer dans un nouvel État membre. L'objectif est de garantir le principe de libre circulation tout en renforçant la confiance mutuelle entre les autorités compétentes. En parallèle, le CEOM a créé, en 2010, l'Observatoire européen de la démographie médicale pour analyser les flux des médecins à l'intérieur des frontières de l'Union européenne.

# NOUS CONTACTER



## Représentation à Bruxelles du Conseil national de l'Ordre des médecins

Square de Meeus 38-40

B-1000 Bruxelles

Belgique

**+32 2 401 61 58**

## Conseil national de l'Ordre des médecins DAEI

180, bd Haussmann

75008 Paris

**+33 1 53 89 33 61**

**Marie Colegrave-Juge**

Mail : [international@cn.medecin.fr](mailto:international@cn.medecin.fr)

Twitter : [@CNOM\\_EUROPE](https://twitter.com/CNOM_EUROPE)

Site internet : [www.conseil-national.medecin/  
relations\\_internationales](http://www.conseil-national.medecin/relations_internationales)

## NOS PARTENAIRES

### EN EUROPE...

**CEOM** – Conseil européen des Ordres des médecins

[www.ceom-ecmo.eu](http://www.ceom-ecmo.eu)

**AEMH** – Association européenne des médecins des hôpitaux

[www.aemh.org](http://www.aemh.org)

**ENMCA** – Réseau européen des autorités compétentes médicales

[www.enmca.eu](http://www.enmca.eu)

**HPCB** – Professionnels de santé traversant les frontières

[www.hpcb.eu](http://www.hpcb.eu)

Il existe sept autres associations européennes représentant les médecins : le **CPME** (Comité permanent des médecins européens), **EANA** (European Working

Group of Practitioners and Specialists in Free Practice), **EMSA** (European Medical Students' Association), **FEMS** (Fédération européenne des médecins salariés), **UEMO** (Union européenne des médecins omnipraticiens), **UEMS** (Union européenne des médecins spécialistes), **EJD** (European Junior Doctors). Toutes sont réunies au sein du

site Internet : [www.edomusmedica.eu](http://www.edomusmedica.eu)

### DANS LE MONDE...

#### Association médicale mondiale

13, chemin du Levant

CIB, bâtiment A

01210 Ferney-Voltaire

France

Phone : **+33 4 50 40 75 75**

Fax : **+33 4 50 40 59 37**

e-mail : [wma@wma.net](mailto:wma@wma.net)

[www.wma.net](http://www.wma.net)

**CFOM** – Conférence francophone des Ordres des médecins

Contact :

Conseil national de l'Ordre

des médecins – Secrétariat général

**+33 1 53 89 32 61**